



### A retenir

Excoriose : surveillance des parcelles

- Stades phénologiques

La majorité des parcelles ont atteint le stade E de Baggiolini « 2-3 feuilles étalées ». Les parcelles les plus tardives se situent entre le stade C « pointe verte » et le stade D « sortie des feuilles », et enfin pour les plus précoces, le stade F est atteint « grappes visibles ». Il semblerait que la végétation ait environ 7 à 10 jours de retard par rapport à l'année précédente.



Stade D « sortie des feuilles »



Stade E « 2-3 feuilles étalées »



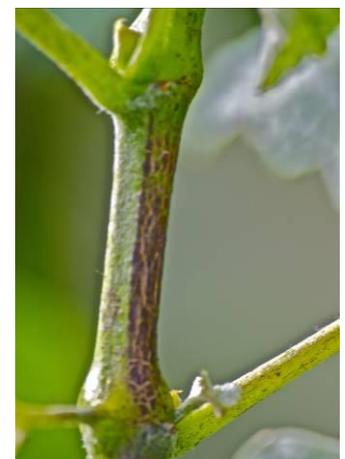
Stade F « grappes visibles »

- EXCORIOSE

A cette époque de l'année, la principale observation dans le vignoble concerne l'Excoriose, surtout si la parcelle a été sujette à des attaques au cours du millésime précédent.

Le champignon *Phomopsis viticola* passe l'hiver dans les écorces et les bourgeons. Au printemps, après des pluies il est capable de germer et de libérer des spores sur les organes à proximité. Les symptômes apparaissent sur les rameaux sous forme de taches nécrotiques ou de crevasses linéaires noires (aspect tablette de chocolat) ainsi que des étranglements à la base des rameaux les rendant cassants.

Actuellement, la présence d'Excoriose est faible dans le vignoble, mais quelques symptômes ont été observés en Côte orientale sur certaines parcelles de Grenache, mais aussi sur Niellucciu et Cabernet sauvignon.



Symptômes d'Excoriose sur  
rameau « Tablette de chocolat »

## SOMMAIRE

A retenir  
Stades phénologiques  
Excoriose  
Prévision météo  
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI  
Rédacteur : Gilles Salva

Structures partenaires :  
CA2B, UVIB, domaine  
Casabianca, domaine Comte  
Peraldi, Clos Landry, Clos  
d'Orléa, Domaine Terra  
Vecchia, Clos Capitoro

Directeur de publication :  
Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de  
Corse,

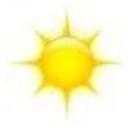


Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Office National  
de l'Eau et des Milieux  
Aquatiques, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués  
au financement du plan  
ÉCOPHYTO.

**Seuil de nuisibilité :** 10% des rameaux atteints

**Evaluation du risque :** De façon générale le risque n'est pas élevé, mais peut le devenir sur parcelle sensible (présence de symptômes en 2014, stade phénologique D à E, risque de pluie).

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mardi 21 avril	Mercredi 22 avril	Jeudi 23 avril	Vendredi 24 avril	Samedi 25 avril	Dimanche 26 avril	Lundi 27 avril	Mardi 28 avril
Haute Corse / Corse du Sud								

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessus.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

**XYLELLA FASTIDIOSA :** la Bactérie *Xylella fastidiosa*, est présente dans la Province de Lecce, en région des Pouilles, en Italie. Cette grave maladie concerne en particulier les oliviers, les amandiers... et autres prunus mais également la vigne (maladie de Pierce), les agrumes ainsi que de nombreuses autres plantes cultivées, ornementales telles que le laurier rose, forestières. Cette bactérie est transmise par des insectes piqueurs-suceurs (cicadelle...).

Une décision d'exécution de l'union européenne 2014/497/UE du 23 juillet 2014 interdit le transport de matériel végétal en provenance de cette Province, à l'exclusion des plantes réputées indemnes (article 1 et annexes 1 et 2 de la décision exécution). Les prunus ne font bien entendu pas partie de ces listes, et sont très sensibles à cette maladie extrêmement épidémique. Nous vous recommandons donc la plus grande vigilance d'une part quant à l'origine de votre matériel végétal, d'autre part face à tout symptôme ressemblant (voir illustration des symptômes et informations complémentaires au lien suivant) :

[http://www.eppo.int/QUARANTINE/special\\_topics/Xylella\\_fastidiosa/Xylella\\_fastidiosa.htm](http://www.eppo.int/QUARANTINE/special_topics/Xylella_fastidiosa/Xylella_fastidiosa.htm)

Vous veillerez à diffuser largement cette information, et à signaler les symptômes suspects éventuels au SRAL ou FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.